

N°42

N°ISSN:1264-9783  
N°CPPAP: 0118 S 07672

Directeur de publication: Karine Fuselier  
Imprimé par nos soins  
Trimestriel - Prix: 1€

## FSU Ardennes

48 rue Victor Hugo

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tel: 03 24 57.30.39 / 03 24 37 65 74

Mail: fsu08@fsu.fr Site: <http://sd08.fsu.fr>

Bulletin envoyé grâce au fichier informatique de la FSU, conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant en vous adressant à la section départementale FSU-08.

**P**

Déposé le 11 Décembre 2015

Routage 206

dispensé de timbrage.

Charleville-Mézières CTC

**P R E S S E**  
D I S T R I B U E E P A R  
LA POSTE 

### Édito

## *État d'urgence.... pour un pacte plutôt... social ?*

Après les horribles attentats du 13 novembre dernier, à travers les lieux de concert, de loisirs, de convivialité, c'est le vivre ensemble, ce qui fait culture, la diversité de notre société, sa jeunesse, qui ont été attaqués, ce sont nos valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de solidarité qui ont été ciblées et touchées.

Si l'état d'urgence décrété par le gouvernement peut en effet constituer une mesure sécuritaire légitime, « certes difficile mais nécessaire pour protéger le pays et les citoyens », pour la FSU, l'urgence est sans doute aussi dans les réponses à apporter aux questions d'une société fracturée, inégalitaire, en crise,..., dans un monde en conflits, aux questions de justice sociale, de solidarité, de (bien) vivre ensemble, d'un avenir à construire qui fasse sens pour chacun et chacune.

Pour la FSU, l'état d'urgence ne peut devenir un état permanent et les conditions de sa mise en œuvre ne sauraient entraver la démocratie, l'exercice de la citoyenneté et le débat public. Elle veillera à ce que les libertés individuelles et col-

.../...

### SOMMAIRE

Édito.....	p.1-2
Congrès FSU: débats sans tabous..	p.2
Congrès départemental FSU Ardennes.....	p.3
Congrès, instances et action: point de vue.....	p.4
Pour un congrès à l'offensive.....	p.5-8
Relever le défi d'un syndicalisme de propositions, de négociations et d'ac- tions .....	p.9-12
Résultats des votes FSU 2015.....	p.13
Contribution au thème 1 "Éduca- tion" .....	p.14
Réforme du collège : c'est toujours NON!.....	p.15
Contacts.....	p.16

lectives soient préservées.

Pour nous, au-delà du « pacte de sécurité » annoncé par François Hollande au lendemain des attentats, en traitant mieux les questions d'éducation et de cul-

ture, en faisant le « pari de l'intelligence et de l'humanisme », un « pacte social », un « pacte d'humanité et d'égalité » ne serait-il pas une réponse possible à l'obscurantisme et au totalitarisme ? En ces moments difficiles, le gouver-

nement doit faire les bons choix pour l'avenir du pays.

**Karine Fuselier, co-secrétaire départementale de la FSU**

## Congrès FSU : débats sans tabous

Après les votes internes sur le rapport d'activité et sur l'orientation fédérale qui se sont déroulés du 5 au 26 novembre dernier (cf. résultats nationaux et départementaux p13.), les congrès départementaux vont maintenant se réunir en décembre et en janvier afin de mettre en débats, sans tabous, toutes les questions qui traversent notre Fédération et le syndicalisme de transformation sociale qu'elle porte, les questions éducatives, de la Fonction Publique et des services publics, mais aussi économiques, sociales, salariales, écologiques..., permettant de préciser, de mieux définir et d'affirmer notre projet syndical.

Ces congrès seront aussi l'occasion de nous interroger sur l'avenir de notre syndicalisme, sur l'évolution de la structure et du fonctionnement interne de la Fédération, en lien avec l'évolution du paysage syndical, avec la réforme territoriale,... et c'est sur la base de ces débats, réflexions et propositions que les représentants des sections départementales porteront les mandats départementaux au **8<sup>e</sup> Congrès national de la FSU** qui se déroulera au **Mans du 1<sup>er</sup> au 5 février** prochain, définissant ainsi l'orientation de la FSU pour les trois années à venir.

Afin de mener au mieux notre réflexion, de construire collectivement nos propositions et nos revendications, des textes préparatoires ont été élaborés (cf. supplément à la revue Pour, n° 188, novembre 2015). Ils seront discutés lors des congrès départementaux et pourront être amendés. Une synthèse sera faite lors du congrès national.

Divisé en quatre thèmes, le corpus de textes permet de couvrir l'ensemble des champs d'action de la FSU :

- Thème 1** : Éducation, formation, culture et recherche : relever le défi de la démocratisation
- Thème 2** : La Fonction publique, pour réaliser le service public, une idée moderne
- Thème 3** : Transition écologique, droits humains et justice sociale : une même urgence démocratique
- Thème 4** : Le syndicalisme/la FSU/le syndicalisme international de la FSU

Soumis à la lecture et à l'analyse de tous les adhérents des syndicats de la FSU, destinés à lancer les premiers débats dans les sections locales, départementales,..., ces textes nous permettent d'ores et déjà de cibler certaines questions, de pointer certains sujets à discussions, chaque syndiqué pouvant d'ores et déjà apporter sa contribution (cf. par exemple ci-après la contribution « Éducation »).

Pour faire vivre notre Fédération, pour la renforcer, pour participer à la construction de notre projet syndical, **venez nombreux débattre sans tabous lors du prochain congrès !**





Cette période de préparation du 8e congrès national de la FSU est propice à la réflexion sur notre action. Localement, l'équipe de la FSU des Ardennes est principalement occupée par les travaux relatifs aux instances : CTSD, CDEN, CHS-CT, CDAS...

La FSU n'est majoritaire dans aucune. Cependant, les travaux de préparations et de comptes-rendus de ses représentants montrent son opiniâtreté et son souci d'équité et de transparence.

C'est malheureusement loin d'être le cas pour les autres organisations, ce qui explique en partie les difficultés à travailler ensemble.

On pourrait même dire que l'action que mène la FSU au sein des instances départementales y est entravée (voire aussi récupérée).

Le récit de la première réunion du CHS-CTD de l'année nous le montre.

Dernièrement, nous nous étions déjà interrogés sur le mariage de la carpe et du lapin après l'élection du secrétariat en février 2015 suite aux élections professionnelles.

En effet, alors que la FSU, première avec 3 sièges sur 7 avait fait valoir sa légitimité à prétendre au secrétariat aux autres organisations - SE-UNSA : 2 sièges, FNEC-FP-FO : 1 siège, SGEN-CFDT : 1 siège – ces dernières avaient fait alliance : le secrétariat pour l'UNSA et le co-secrétariat pour FO, dans un premier temps. La CFDT, pour la deuxième fois, avait tenu la chandelle.

Après le départ à la retraite – prévu – de la secrétaire, à la première réunion du CHS-CT de l'année, rebelote !

Mais cette fois, en l'absence de force vive au SE et à FO, c'est le SGEN-CFDT qui a emporté le pompon.

Le SE-UNSA et la FNEC-FP-FO, plutôt que de se plier aux résultats des urnes, ont préféré donner le se-

crétariat à un syndicat très minoritaire dans la profession !

Comme nous l'avons déjà écrit, l'essentiel était de faire barrage à la FSU.

Le CHS-CT est réglementairement rattaché au CTSD. Le CTSD peut saisir le CHS-CT. Un bilan et une programmation des activités du CHS-CT doivent être présentés tous les ans en CTSD. Sur la demande de la FSU, cela a été fait pour la première fois cette année au CTSD de rentrée.

La FSU a demandé solennellement la saisine du CHS-CT sur la question de l'amiante.

Le DASEN, président des deux instances a été contraint d'accepter après avoir feint l'incompréhension. Cependant, en CHS-CT, il manœuvre habilement pour empêcher qu'une enquête générale sous l'égide d'un groupe départemental de travail fasse l'inventaire exhaustif de la présence d'amiante dans les établissements scolaires. Bien que diligentée officiellement par le CTSD, la question de l'amiante se retrouve ainsi sur une voie de garage.

Le Conseil syndical du SNUipp-FSU a, en conséquence, décidé d'organiser une grande remontée des DTA (documents techniques-amiante) que chaque commune doit élaborer.

La FSU a aussi formulé son souhait que les conséquences de la réforme des rythmes soient un axe privilégié des visites d'écoles.

Lors de cette séance, le DASEN est aussi parvenu à ses fins en faisant voter le principe de l'enregistrement des réunions du CHS-CT pour l'établissement des procès verbaux de séance. Après la découverte des enregistrements pirates en CAPD, le SNUipp et la FSU s'y sont toujours opposés en l'absence d'excuses et du rattrapage du retard dans les comptes-rendus.

Les représentants du SE-UNSA

étaient au courant de ces mauvaises manières. Ils auraient pu soutenir la résistance de la FSU face au DASEN.

C'est anecdotique, mais cela prouve qu'avec de tels représentants syndicaux le DASEN n'a pas à s'inquiéter de perdre la main sur les travaux du CHS-CT.

Si les derniers textes réglementaires ont réaffirmé le rôle et le champ de compétences du CHS-CT, c'est aussi la réaffirmation d'un lieu de consultation des organisations syndicales représentatives. Cependant cela multiplie les instances, les représentations, les réunions, cela peut être une source d'épuisement des forces militantes et en tout cas, il faut veiller à ce que cela ne divise et ne dilue pas notre action.

Aussi, il ne faudrait pas que les problématiques des conditions de travail quittent le domaine du CTSD et du CDEN et voient leur traitement « politique » général évacué au profit d'analyses partielles (le nombre des visites officielles d'établissements ne peut être que très réduit).

Les moyens du CHS-CT sont très réduits et ne permettent pas à nos représentants de remplir les tâches immenses qui les attendent. D'autant que la décharge devrait être accaparée par le secrétaire.

Il est flagrant que le travail combatif de la FSU dans les instances dérange l'administration et les autres organisations.

Pour faire vivre nos futurs textes de congrès, si nous ne sommes pas en mesure de faire aboutir nos revendications en instances, nous devons de toute manière être en mesure de les faire vivre et rendre compte de notre action en lien direct avec la profession.

**Jérôme Clad,**  
secrétaire départemental du  
SNUIPP-FSU



Le congrès du Mans se tiendra dans quelques semaines et nécessite déjà que toutes et tous s'y investissent. Le syndicalisme doit en effet faire face à des enjeux majeurs dans le contexte économique, social, politique extrêmement dégradé que nous connaissons. L'actualité récente doit nous pousser à montrer l'utilité du syndicalisme afin de ne pas sombrer dans la peur et le repli individuel. Il faut au contraire avancer des réponses collectives permettant aux salarié-es de reprendre confiance dans des projets communs de démarches revendicatives et de mobilisations.

Depuis 2012, les discours et les actes de ce gouvernement libéral se sont toujours portés en faveur des patrons: pacte de responsabilité, crédits d'impôts, réforme de la protection sociale et menaces contenues dans le rapport Combrexelle, au détriment des droits des salariés. Aujourd'hui, pèsent des menaces sur des libertés démocratiques au nom de la sécurité.

Au plan social, le bilan de la politique gouvernementale est sans appel: la pauvreté s'accroît, le chômage ne diminue pas, les inégalités explosent. Ce bilan est émaillé de renoncements, impacté par le choix d'un libéralisme affirmé qui marche résolument dans les pas de l'Union européenne et de ses politiques d'austérité. Face à lui, alors que les coups pleuvent sur les salariés, un syndicalisme uni prêt à l'affrontement serait la réponse indispensable. Mais certaines organisations ont fait le choix d'accompagner les politiques en cours. La FSU doit au contraire chercher à s'allier avec ses partenaires les plus habituels, CGT et Solidaires, pour constituer un front de refus des orientations gouvernementales et de mobilisations des salarié-es pour des alternatives.

Ce congrès aura pour tâche d'ancrer une nouvelle fois la FSU dans un syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

Cet enjeu est essentiel, notamment face aux échéances électorales à venir : face au danger de l'extrême droite et à la menace du retour de la droite, les tentations sont fortes de vouloir « engranger » quelques maigres gains, et de renoncer à mener les batailles. C'est en tablant sur cette logique du « moins pire » que le gouvernement enferme les syndicats dans le piège du dialogue social. Celui-ci a d'ailleurs montré maintes fois ses limites, dans l'éducation (passage en force de la réforme du collège), sur PPCR (décision unilatérale de mise en oeuvre)... Lors de ce congrès, il faudra réaffirmer le rôle essentiel des luttes collectives pour imposer le rapport de forces nécessaire à toute négociation.

Il y a beaucoup à faire pour le syndicalisme aujourd'hui.

La FSU doit se battre sur tous les terrains, qu'il s'agisse des enjeux environnementaux, des questions posées par les réformes de l'État, et en particulier la réforme territoriale, des questions liées aux populations migrantes. Elle doit porter son projet de transformation sociale, agir pour la défense des droits collectifs, de la protection sociale, lutter contre les exclusions et les discriminations, consolider les services publics.

Dans ce congrès, l'ÉÉ portera cette orientation de lutte et de revendications, car nous avons besoin d'une fédération combative. La FSU n'est pas sortie confortée des élections professionnelles : elle doit donc chercher à renforcer son côté fédéral qui est un véritable atout (la juxtaposition de syndicats est souvent contre productive), conforter son ancrage dans la FPT, travailler avec l'ensemble de ses compo-

santes, oeuvrer à une démarche unitaire dès que possible.

Adopter des mandats essentiels pour répondre aux attaques en cours et stopper les régressions, c'est le rôle de ce congrès à travers l'élaboration de textes offensifs et ambitieux. L'ÉÉ entend bien contribuer aux orientations de la fédération, pour porter un syndicalisme qui tourne résolument le dos à la résignation.

## **THÈME/1 METTRE LA DÉMOCRATISATION SCOLAIRE AU CENTRE DE NOTRE PROJET**

Les questions éducatives sont d'importance pour une grande partie de la fédération, particulièrement les syndicats concernés par ce champ, dont ceux du premier et du second degré.

Faiblesse des moyens, réforme du collège, des rythmes scolaires ou de l'Éducation prioritaire, loi Fioraso dans le supérieur... L'ensemble du système éducatif a été impacté par des réformes qui se situent très largement en continuité avec les politiques des gouvernements précédents.

Il y a donc bien un enjeu majeur à construire une parole fédérale sur cette question. Or, le fait que SNES et SNUipp tiendront leur congrès après celui de la fédération est une des raisons qui freinent l'élaboration de propositions offensives. Pour nous, l'objectif sera donc d'imposer une lecture fédérale des politiques éducatives, condition essentielle pour répondre à la logique de fragmentation dont fait preuve le MEN et avancer un projet fédéral porteur d'émancipation.

La partie 1 concentre l'essentiel de la critique des mesures éducatives en place et donc le problème de la caractérisation de la loi de refondation. Or, si certaines formulations ambitieuses refont surface,

l'épreuve des faits est cruelle. La promesse des 60000 créations de postes, de toute manière largement insuffisante, ne sera pas tenue. Le supérieur, le second degré (réforme du collège et du statut) et le premier degré (réforme des rythmes) ont connu des bouleversements qui se sont faits contre les enseignants, ont dégradé les conditions de travail et renforcé des logiques de territorialisation et de management local des politiques éducatives.

La formation initiale a été dégradée. Contrairement à ce qu'avance le SNES, il n'y a pas rupture entre Peillon et Vallaud Belkacem. Au final, un bilan critique de la politique éducative de ce gouvernement doit être affirmé, tant en durcissant le constat qu'en renforçant la dénonciation des orientations suivies.

Les cinq autres parties renferment les propositions et mandats de la fédération. Et là aussi, il y a un enjeu à construire un point de vue fédéral fort. Un certain nombre d'éléments sont renvoyés au « corpus », qui contient tous les mandats antérieurs mais certains sujets pourront cependant être revisités au vu de l'actualité. Et puis il y a des débats qui ont surgi lors de l'écriture des textes.

Pour l'École émancipée, la prise en compte sérieuse du rapport au savoir et les besoins des élèves des classes populaires sont les grands absents du texte. Or, c'est fondamental pour la définition d'un projet véritablement émancipateur. C'est pourquoi l'ÉE privilégie le concept « d'école pour tous » à celui, hégémonique, « d'école inclusive ». Ce dernier renvoie usuellement à la gestion pédagogique des situations de handicap et peut agir comme un voile jeté sur la problématique de la reproduction des inégalités sociales.

Les questions d'interdisciplinarité et de contenus d'enseignement seront aussi à résoudre en posant bien les enjeux d'un point de vue pédagogique et professionnel et en

termes de conditions de travail pour les personnels.

Enfin, la formation initiale sera aussi à traiter pour construire une position fédérale unifiée.

Les enjeux du congrès seront de doter la fédération de mandats ambitieux, à même de porter un projet éducatif pour tou-tes, qui vienne à bout des inégalités sociales et scolaires, tout en améliorant les conditions de travail des personnels. Face aux contre-réformes (dont celle du collège), et aux menaces à venir, il faut armer la fédération pour qu'elle s'oppose à ces régressions. La meilleure façon d'y résister est de construire des mandats pour un projet éducatif émancipateur.

## **THÈME/2 SERVICES PUBLICS À L'ÉPREUVE DES RÉFORMES**

Les services publics et la Fonction publique sont au cœur des politiques d'austérité menées par le gouvernement.

Elles visent à réduire les dépenses publiques et, par conséquent, les missions des services publics (SP), par le biais de réformes, de mesures et de projets de loi qui se succèdent et dont les conséquences pour les usagers et les personnels apportent toujours plus de régressions.

Le congrès national se prépare dans le contexte d'application des mesures contenues dans le protocole PPCR dont on connaît le pathétique déroulé, et alors que la réforme territoriale est mise en oeuvre. Parallèlement, le discours du gouvernement sur les SP et la FP est plus qu'ambigu avec notamment les « petits mots » récurrents de Macron sur le statut des fonctionnaires, sur les salaires, le mérite, le temps de travail... Des propos qui annoncent les attaques en cours et à venir.

La question des services publics fait l'objet d'un texte chapeau. Il va donc falloir avoir une approche transversale des textes et être attentif aux références concernant les

services publics dans chaque thème afin de pointer les manques éventuels.

Les impacts de la réforme territoriale sur la mise en oeuvre des services publics sont l'un des points saillants abordés dans la première partie.

Le parcours erratique des projets de lois, l'évitement du débat démocratique avec la mise à l'écart des organisations syndicales, ont mis la FSU en difficulté pour prendre la pleine mesure de ce qui se joue. Elle doit mieux caractériser les enjeux, adopter un positionnement plus déterminé et combatif et s'engager résolument dans la construction de mobilisations contre ces réformes.

Le projet fédéral de transformation sociale, qui place les services publics au cœur des alternatives, est également abordé dans cette partie. Dans cette perspective, la FSU doit favoriser, en France, les initiatives avec les autres organisations syndicales de transformation sociale, et agir aussi dans des cadres plus larges comme celui de la Convergence des SP en faveur de la construction des assises des services publics du XXI<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit également de poursuivre, à l'échelon européen, les batailles contre la marchandisation des services publics, et notamment contre le TiSA. La question du débat démocratique concernant les services publics, associant les citoyen-nes et les personnels, est centrale et doit être approfondie.

Les personnels de la Fonction publique

Cette seconde partie traite les traditionnelles questions du statut, du contrat, des carrières, des salaires, les questions de la précarité, celle des retraites... parmi d'autres.

Le contexte d'application des mesures PPCR, comme les discussions au Parlement autour du projet de loi « déontologie », doivent nous amener à une vigilance accrue sur

un certain nombre de points.

Gel du point d'indice et suppressions de postes, développement de la politique managériale à la sauce libérale ont des conséquences sur l'avenir proche de la Fonction publique, avec une volonté d'aligner le plus possible ses 3 versants, souvent autour des aspects les plus rétrogrades : valeur professionnelle et reconnaissance du mérite, new public management, conditions de travail, individualisation des carrières, modalités d'évaluation vont être au coeur des débats de ce thème.

La partie relative aux carrières, aux salaires, à la reconstruction des grilles indiciaires doit nous permettre de réaffirmer nos revendications votées à Poitiers, avec un équilibre entre mesures uniformes (50 points d'indice en plus pour tous) et augmentation du point d'indice avec indexation sur les prix et rattrapage des pertes. Nous devons rappeler notre revendication d'un déroulement de carrière sans obstacle de grade et, sur ce sujet, affirmer notre opposition au GRAF.

Les questions de précarité sont abordées de façon classique, avec toutes les difficultés liées à la complexité des situations et à l'application de la loi Sauvadet. Alors qu'elle devait permettre la résorption de la précarité par la mise en place de concours et examens réservés ainsi que par la transformation de CDD en CDI, ces problématiques sont loin d'être réglées. Le dispositif va même être prolongé de deux années, jusqu'en 2018.

Nos revendications sur ces questions devront également être réaffirmées, voire affinées en fonction de la réalité vécue par ces personnels dans nos différents secteurs.

### **THÈME/3 « TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DROITS HUMAINS, JUSTICE SOCIALE : UNE MÊME URGENCE DÉMOCRATIQUE »**

Le thème 3 balaie comme d'habitude un large éventail de théma-

tiques et son titre en résumé bien les enjeux. Les mandats rédigés nous semblent bons. Quelques points peuvent toutefois être complétés, voire consolidés.

Dans la première partie, les préoccupations écologiques occupent une place de choix et c'est une bonne chose. Il faudra veiller à ce que l'importance qui leur est donnée perdure au-delà de l'actualité de la COP21. Peuvent être creusées la question des transports et notamment de leur gratuité, celles de la fiscalité et de la formation professionnelle en lien avec la transition écologique. Les « emplois climatiques » à financement public sont une piste intéressante, à l'exemple de la campagne anglaise « One Million Climate Jobs » permettant d'allier action syndicale et dynamique internationale.

L'apparition de certains mots dénote une prise de conscience, par exemple sur les notions de croissance et décroissance, de PIB ou de « bien vivre ».

Dans la partie sur « les alternatives aux politiques d'austérité », où des paragraphes seront sans doute à actualiser, saisissons-nous des débats autour de l'Europe. L'enjeu est de taille. Il consiste à faire converger sur la scène européenne les luttes et les expérimentations sociales, écologiques, économiques qui, pour l'heure, conservent une dimension éparse et nationale, voire infra-nationale.

La partie "droits et libertés" traite de plusieurs sujets pour lesquels des textes de lois sont en cours d'adoption ou récemment votés, ou bien qui font l'objet d'annonces gouvernementales, et qui devront également être actualisés (notamment après le vote de l'état d'urgence). En particulier, il semble nécessaire de renforcer les parties relatives à la répression syndicale et/ou militante, au fichage, aux injonctions de signalement de « conduites non conformes aux valeurs de la République » de la part de plusieurs ad-

ministrations, au droit de vote des étrangers-es, mais aussi à la tournure que prend le dossier de Notre-Dame des Landes. Dans l'actualité récente, il nous faut dénoncer aussi la décision de la Cour de cassation qui criminalise les actions BDS, prétexte repris par un Préfet pour interdire une manifestation de soutien à la Palestine. Enfin, il faut appuyer la critique et l'analyse du rôle de l'impérialisme français.

Suite aux attentats du 13 novembre, nous ne pouvons, comme mouvement syndical, nous exonérer d'un travail d'analyse et de compréhension des dynamiques internationales. Les mouvements sociaux, dont le mouvement syndical, doivent être capable de renforcer les solidarités indispensables qui permettront de lutter et de vaincre les totalitarismes quels qu'ils soient et d'où qu'ils proviennent.

#### **Zooms**

►Droits des femmes : la conclusion renvoie au corpus, le texte est surtout une caractérisation du contexte. Il faudra veiller à ce que les questions féministes soient traitées de manière intégrée dans tous les thèmes. Par exemple, dans le thème 1, la disparition des ABCD de l'égalité est évoquée bien trop rapidement, et pas dans le paragraphe adéquat. Il n'y a pas d'amendement statutaire sur la parité, ce qui n'empêche pas de (re) passer à l'offensive dans le thème 4 sur la participation et la place des femmes dans la FSU, dans le cadre notamment du renouvellement et de la féminisation.

►Extrême-droite: il est compliqué de traiter un tel sujet dans un cadre si contraint. On a donc essayé de mettre en avant la dimension syndicale de la lutte « contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques ». Mais il faudra aussi aborder les conséquences des élections régionales...

►Laïcité: sur un thème qui ne fait pas forcément consensus, y



compris dans les rangs de l'EE, le texte paraît refléter les équilibres de la fédération.

#### **THÈME/4 TRAVAILLER À L'UNITÉ DU SYNDICALISME DE TRANSFORMATION SOCIALE**

Le thème commence par les évolutions du paysage syndical.

Si le syndicalisme d'accompagnement n'a pas opéré le rapprochement organisationnel auquel on pouvait s'attendre (CFDT-UNSA), il a néanmoins accentué son orientation sous le gouvernement Hollande avec lequel la proximité idéologique est forte. La divergence d'orientation avec le syndicalisme de transformation sociale se fait plus nette à mesure que les contreréformes s'accumulent. Pour autant, les organisations syndicales de transformation sociale, dont la FSU, subissent le chantage à la responsabilité de la part du gouvernement et peinent à unifier leurs analyses et leurs actions, même s'il y a eu des initiatives interprofessionnelles et sectorielles unitaires intéressantes.

Le gouvernement mène une offensive féroce contre les services publics et les acquis sociaux, avec la caution sociale des syndicats d'accompagnement qui contribue à désarmer les salarié-es. Cela rend plus que nécessaire l'unité dans l'action et une démarche d'unification du syndicalisme de transformation sociale. Malgré un maigre bilan de sa mise en oeuvre, il faut confirmer le mandat du congrès précédent : la volonté d'oeuvrer à la réalisation d'un « nouvel outil » du syndicalisme de transformation sociale avec la CGT et Solidaires. Des difficultés objectives demeurent, en particulier une conviction oscillante chez nos partenaires, mais il faut combiner volontarisme politique et démarche pragmatique car, ni le statut quo, ni la fuite en avant ne sont des options possibles avec ce qui nous attend.

Il faudra être vigilant à la tentation de conclure de la difficulté à mo-

biliser ces 3 dernières années que l'activité gréviste n'est plus possible, en particulier sur le plan inter-professionnel. La discussion légitime sur l'opportunité de recourir à la grève dans telle ou telle circonstance débouche chez certains sur la délégitimation de celle-ci dans l'absolu, au prétexte que la FSU, dans ses secteurs, ne parviendrait plus à initier des « grèves majoritaires ». Gardons en tête qu'une grève « minoritaire » n'est pas nécessairement minorisante. D'une part, la légitimité d'une action ne procède pas d'abord de la participation attendue, d'autre part, l'impact d'une action sur un milieu ne se mesure pas uniquement de façon arithmétique. Un appel à la grève donne une indication de la gravité d'une attaque, une grève peut être un levier de mobilisation par sa portée politique, par le militantisme qu'elle génère.

Elle doit être pensée dans un ensemble d'actions visant à mettre en mouvement le milieu et l'opinion. Les difficultés de mobilisation sur le terrain interpro ne doivent pas amener la FSU à considérer que seules les luttes sectorielles seraient bonnes à mener, car supposées « gagnables ». Elles sont utiles et nécessaires mais pas suffisantes, et dans le contexte d'austérité actuel, peu susceptibles de déboucher par elles-mêmes.

Pour ce qui est du fonctionnement de la FSU abordé en seconde partie, nous voudrions insister sur la nécessité de renouveler, rajeunir et féminiser. On ne peut pas rester sur une réaffirmation de principe, contenue dans le texte proposé. Il faut, comme cela est déjà le cas dans plusieurs syndicats de la FSU, mettre en place des mesures contraignantes, notamment pour la féminisation des instances. Il faut consacrer des moyens, aussi bien financiers que de décharge pour permettre la conciliation du militantisme avec la vie privée, les transitions, le travail à plusieurs, seuls garants d'un renouvellement vital pour la fé-

dération...

La dernière partie traite de l'activité internationale de la FSU. Notre priorité doit être la construction d'un mouvement social européen contre les politiques austéritaires de l'UE.

#### **SYNTHÈSE TOUJOURS**

Encore une fois, tant dans le thème que par un amendement statutaire, la règle des 70% est remise en cause. S'il est affirmé, de façon générale, l'attachement à la majorité qualifiée de 70 %, est néanmoins posée comme faisant problème l'application de cette règle en cas de choix « binaire » comme signer ou pas un accord avec le gouvernement ou l'administration. Il est vrai que la question est plus difficile à traiter. Une série de propositions, pas toutes contradictoires, sont avancées sur lesquelles les congrès devront se prononcer. Elles nous agrément sauf celle écornant les 70 %. La proposition faite par UA (abaissement de la majorité à 50 % et minorité de blocage de 30 %) porte en germe une remise en cause globale de la règle des 70 % car une géométrie variable est rarement pérenne. Or, cette règle est, avec le droit de tendance, ce qui distingue la FSU sur le terrain démocratique, en ce qu'elle oblige à la recherche d'une synthèse la plus large (pour atteindre cette majorité qualifiée de 70 %) et à la prise en compte des points de vue minoritaires.

Il est à noter que la proposition d'UA n'aurait pas permis de signer les accords Sauvadet en 2011 et QVT en 2015, ni même PPCR car les contres dépassaient les 30%... On voit par là qu'on ne peut faire l'économie du débat de conviction et de la synthèse, même dans des situations « binaires ».

#### **L'école émancipée 08**





# Relever les défis d'un syndicalisme de propositions, de négociations et d'actions



Pour des congrès riches de discussions et d'échanges, vous trouverez ci-dessous quelques éléments d'analyse et de réflexion sur les textes proposés, qui ne sont en rien des affirmations ni des positions figées, à mettre donc très largement en débats afin que nous puissions, dans l'**unité** la plus large possible de notre Fédération, définir un projet syndical fort, fédérateur, porteur de revendications, mobilisateur et toujours moteur d'**action**.

## Thème 1 :

### **Le projet éducatif de la FSU, cœur de son activité ?**

#### **1. Problématique générale du texte et du congrès**

#### **2. Organisation du thème 1 : le texte, les corpus, les zooms, les questions à débattre en congrès départemental**

##### **1. Problématique générale du texte et du congrès**

Comme à chaque congrès fédéral, la question est posée de la nature et du contenu du texte « éducation ». La FSU étant une fédération de syndicats nationaux - qui pour l'essentiel relèvent du champ de l'éducation - le texte relatif à l'éducation ne peut pas faire l'économie de s'inscrire dans le cadre des mandats « éducatifs » de ces syndicats. Cela pose la question de la cohérence ou non de ces mandats entre eux, et donc d'un travail d'analyse et de recherche de compromis acceptables dans les formulations. Par ailleurs, la FSU n'est pas que la somme de ses syndicats et de leurs mandats. Première fédération de

l'éducation, elle a la responsabilité de proposer à tous les niveaux (notamment l'institution, ses syndiqués et plus généralement l'ensemble des personnels, le champ syndical, politique et pédagogique, les partenaires de l'école, l'opinion publique) **un projet éducatif qui traduise un projet de société**. D'où notamment une évolution du titre du thème 1 pour 2016 : « Éducation, formation, culture et recherche » : relever le défi de la démocratisation ». Pour mémoire, le titre de 2010 et 2013 était « Éducation, formation, recherche, enjeux d'avenir ».

Il faut donc, pour faire court, que chaque syndicat y retrouve ses mandats, ou a minima n'y retrouve pas des mandats incompatibles avec les siens, et que le texte fédéral témoigne de l'ambition éducative de la FSU à travers un projet clair, ambitieux, si possible contracté, s'inscrivant dans l'actualité politique et éducative du moment mais avec suffisamment de recul pour ne pas être qu'une réponse conjoncturelle à la politique du MENESR.

De fait, rédiger ce texte, c'est traiter une injonction paradoxale et il faut bien reconnaître que tous les textes « éducation » des congrès FSU sont davantage une réponse à la première exigence, avec le double défaut d'être longs et indigestes d'une part, et surtout de ne pas donner à voir de façon explicite un véritable projet éducatif fédéral d'autre part... C'est pourquoi il est envisagé (par la commission « éducation » de la FSU) de « compléter » le texte, qui sera voté au Mans en février 2016, par un texte ramassé, qui en

serait une synthèse et représenterait une actualisation du texte FSU de 2010 « 20 propositions pour l'École ».

2. Organisation du thème 1 : le texte, les corpus, les zooms, les questions à débattre en congrès départemental

Le texte « thème 1 » pour 2016 conserve sensiblement la même structure que celui de 2013. L'idée générale est de rassembler dans la partie 1 un état des lieux général, de façon à ensuite se centrer sur des propositions. Outre quelques différences de formulation pour les titres des parties 2 à 6, il est à noter que l'enseignement supérieur et la recherche ne font plus l'objet d'une partie spécifique, mais sont intégrés dans l'ensemble du texte. Par ailleurs, la partie 6 de 2013, « Métiers et missions », est scindée en 2 : « V) Des personnels concepteurs et non exécutants », puis « VI) Formation initiale – Formation continue ».

Comme précédemment, des « Zooms » sont intégrés au fil du texte, sur des sujets difficiles à traiter sous la forme retenue (état des lieux puis mandats) :

#### **Zooms :**

- la crise du recrutement (partie I)
- l'autonomie (partie II)
- le numérique (partie II)
- l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV) (partie III)
- jeunesse délinquante : privilégier l'éducation (SNPESpjj) (partie III)

- **financement de l'enseignement supérieur et recherche (partie III)**

- **nouveau corps de psychologue de l'éducation nationale (partie VI)**

Pour essayer d'alléger le texte, un « Corpus » renvoie aux mandats actuels, sur des sujets qu'il ne paraît pas a priori nécessaire de retravailler. Cela est évidemment discutable et rien n'interdit de proposer des évolutions à partir de ces corpus de 2013 (et 2010).

Enfin, un certain nombre de débats et de questions ont été pointés dans le texte comme pouvant faire l'objet de discussions dans les congrès départementaux. Ainsi, les disciplines scolaires, l'interdisciplinarité, l'évaluation des élèves, les parcours, la liberté pédagogique, l'école inclusive, les inégalités de territoire, l'éducation prioritaire, l'évolution de nos métiers, la formation, ..., sont autant de sujets que nous pourrions « retravailler ». L'idée est seulement d'éviter à tous les congrès de traiter – forcément de façon superficielle vu le temps disponible – l'ensemble du texte. Ici encore, cela n'est qu'indicatif, et rien n'oblige un congrès à se limiter à ces questions.

### **Thème 2**

Le thème 2 traite de sujets largement consensuels dans la Fédération : ceux des **services publics** et du **statut des fonctionnaires**. Dès lors les enjeux portent en premier lieu sur l'approfondissement de ces questions et sur leur appropriation la plus large par l'ensemble des militants.

Le choix d'un texte chapeau, introduction générale à l'ensemble des thèmes, traduit la volonté d'adresser un message fort sur le rôle des services publics, de l'État tout en pointant les enjeux de leur organisation et en affirmant la nécessité d'un débat démocratique

pour en assurer un fonctionnement répondant aux besoins. En effet, pour la FSU, les alternatives sont bien à penser avec les services publics, seuls à même de répondre aux défis du XXI<sup>ème</sup> siècle, ceux de la paix, de la justice sociale ou de la transition écologique.

Les services publics pensés comme un bien commun sont le bien de ceux qui n'en ont pas. Cependant, cette approche généreuse n'est pas suffisante. Il est déterminant que tous aient accès à un service de qualité afin de construire l'adhésion de la société à leur financement. Le statut des fonctionnaires n'a pas pour fonction première d'assurer des droits aux personnels de la fonction publique mais de garantir aux citoyen-nes la présence d'un service d'égale qualité sur tout le territoire en capacité de s'adapter aux besoins.

Cette conception est actuellement en butte avec la réforme territoriale que le gouvernement justifie lui-même par les suppressions d'emplois qu'elle doit permettre. Au-delà de la condamnation de cette approche, le congrès aura à analyser à partir notamment des contributions des syndicats hors éducation les transformations induites, y compris au plan local et à identifier les moyens de faire partager plus largement nos analyses afin de combattre cette désorganisation et leurs conséquences lourdes sur les personnels et les usagers.

De même, pour les agents confrontés à l'austérité salariale et au management, notre responsabilité est bien d'identifier les outils pour y faire face collectivement, qu'il s'agisse de faire reconnaître l'expertise des personnels sur leur travail, leur droit d'expression au plus près du terrain ou qu'il s'agisse de la gestion des carrières, des politiques de rémunération. En particulier, le

débat rencontré lors de la négociation sur la qualité de vie au travail révèle la nécessité d'approfondir notre conception d'un fonctionnement démocratique des établissements et des services. La question de la revalorisation va être au cœur de l'activité syndicale avec les suites qui seront données à PPCR. Il faut donc que nous soyons au clair sur les revendications pour aborder les négociations et chantier qui vont s'ouvrir dans les CCFP et ministères.

La question de la mobilité est également sur la sellette dans le cadre de la loi « déontologie » adoptée en première lecture à l'assemblée et actuellement en débat au sénat.

### **Thème 3**

Ce thème est découpé en trois parties avec comme titre : « **Transition écologique, droits humains et justice sociale : une même urgence démocratique** » et avec l'idée de proposer des pistes, des revendications pour d'autres solutions et alternatives.

L'entrée par la première partie est délibérément axée sur la question écologique à travers la crise climatique car elle remet en question le système capitaliste et productiviste mais aussi consumériste (« citoyen »). La deuxième partie est tournée vers les alternatives aux politiques d'austérité avec l'entrée sur la dette et la dépense publique (c'est d'abord de l'investissement). Enfin la partie trois est centrée sur les droits des peuples (et des citoyens), les libertés publiques, la politique étrangère, avec un zoom « Droits des femmes » et un « Extrême droite », ainsi que la question transversale de la « laïcité ».

**« Du spécifique au général et inversement »**

La politique internationale de la France ou l'aggravation du chômage

et de la pauvreté n'impactent-ils pas le vivre ensemble à l'école et dans la société ? Notre syndicalisme a à s'occuper de toutes les questions sociales et sociétales car tout est intimement lié et impacte nos vies au quotidien : couverture sociale, droits à la retraite, salaires, emploi,...

**Pour construire le rapport de force** sur nos revendications et pour être cohérent sur notre orientation de transformation sociale progressiste de la société, nous devons regarder les liens entre général et spécifique, leurs relations et leurs causalités, et les effets pluriels, multiples et complexes, ceci de la façon la plus large possible, ouverte sur notre environnement international et les luttes sociales de toutes sortes qui s'y mènent. C'est l'objet principal du thème 3.

### Les valeurs

La paix dans le monde, le « **bien vivre ensemble** », la dignité, des droits égaux pour toutes et tous,...., toutes ces visées nécessitent que nous travaillions les questions de solidarité (donc de distribution ou redistribution de richesses, les services publics,...), d'égalité (dont les droits de différents types,...), de fraternité, de respect de la planète et de l'éco système (Écologie, biodiversité,...), de démocratie dont les droits humains fondamentaux, etc.

**L'emploi, la protection sociale, le pouvoir d'achat, les services publics,...** :

Les sujets tels que la crise climatique, l'austérité, la dette, le chômage (dont celui de jeunes) auront des impacts sur l'emploi (destruction, création, type de contrat de travail,...) et la formation (contenu, certification,...), la protection sociale et son financement, les migrations, les salaires,...

**L'angle économique** : la question des dettes et de l'évasion fiscale

(ou « optimisation »).

Tout l'argent détourné par l'évasion fiscale ou l'optimisation fiscale (Plus de 1000 Mds d'euros en Europe, de 60 à 80 Mds en France). Cet argent détourné permettrait une revalorisation salariale, des créations d'emplois, la recherche, de travailler à la transition écologique (besoin sociaux, éducatif, santé, logement, transport, alimentaire...).

Si ce thème 3 est l'occasion de revisiter les propositions alternatives de la FSU dans les domaines aussi divers que l'environnement, la fiscalité, la santé, la politique familiale, les retraites, le transport, l'industrie,..., en lien avec la crise migratoire sans précédent que nous connaissons, il pourra aussi être le lieu d'aborder les questions relatives au droit d'asile, à l'accueil et aux droits des étrangers ainsi que celles, résultant de la menace terroriste, des libertés individuelles et collectives induites par la mise en œuvre de l'état d'urgence...

### Thème 4

**1. Quel syndicalisme développer dans le contexte actuel ?**

**2. Comment mieux faire vivre la FSU ?**

**3. Quelle activité internationale pour la FSU ?**

Dans la situation actuelle, de notre point de vue, les questions cruciales à approfondir pourraient être celles-ci :

1. Notre conception d'un syndicalisme de transformation sociale progressiste que nous cherchons à développer est plus que jamais d'actualité. Pour autant nous nous heurtons à des difficultés qu'il nous faut analyser pour les dépasser :

- Difficultés de mobilisation qui mettent en péril notre conception d'un syndicalisme de masse ras-

semblant dans l'action sur nos revendications une majorité des personnels.

- Difficulté à rencontrer les collègues pour débattre, construire ensemble revendications et actions.

- Difficulté à dépasser les formes d'action traditionnelles (pétitions, manifestations, grèves). Les essais de ces dernières années (cf. la votation en cours sur la défense de la fonction publique et le pouvoir d'achat des fonctionnaires) ne recueillent pas l'engagement qu'on pourrait espérer, y compris de la part des collègues qui nous demandent de réfléchir à de nouvelles formes d'action !

- Difficultés dans la recherche d'unité syndicale dans l'action.

- Difficultés dans l'articulation négociations / construction des rapports de force pour peser sur le « dialogue social ».

- Poids du manque de crédibilité dans la société des propositions alternatives que la FSU, en toute indépendance, participe à construire.

La nécessité pour la FSU de poursuivre le travail avec d'autres forces sociales, en toute indépendance, pour ouvrir et porter des propositions alternatives à l'austérité, sur les terrains économiques et sociaux, est affirmée.

Situation de l'inter-syndicalisme, de l'inter-fédéralisme et confédéralisme en dissociant deux questions pas forcément imbriquées :

- **La nécessité d'unité dans l'action des forces syndicales**, mise à mal le plus souvent par l'attitude des forces se réclamant d'un « pôle réformiste » autour de le CFDT et de l'UNSA. Cela au plan national, car des militants ont montré que dans les luttes concrètes, dans des entreprises ou dans des secteurs



publics, les sections locales de ces organisations sont parfois dans l'action avec d'autres forces (CGT, solidaires, FSU, FO, ...). Nous ne souhaitons pas opposer à la volonté de certains de construire un syndicalisme dit « réformiste », la construction d'un « syndicalisme de transformation sociale », **car c'est d'unité dont le syndicalisme a besoin** et pas d'oppositions qui permettent au patronat et au gouvernement de jouer sur ceci et quid des forces qui ne se réclameraient ni d'un « camp », ni de l'autre (cf. FO, les autonomes, ...) ? Il semble nécessaire que la FSU propose l'action commune aux autres forces, sans rejeter quiconque mais en restant ferme sur les orientations et revendications portées.

- **La nécessaire unification, à terme, de forces syndicales actuellement dispersées.** C'est un mandat de la FSU. Ce dossier n'a pas suffisamment avancé y compris avec la CGT et Solidaires avec qui un travail avait commencé.

2. Nécessité d'adapter la FSU et ses structures aux **nouvelles entités territoriales** prévues, mais avec des mandats transitoires puisqu'actuellement nul ne sait exactement quelles structures admi-

nistratives, quels espaces de concertation, subsisteront, seront créés... La FSU va devoir s'adapter y compris dans sa structuration et son fonctionnement internes. Quel poids des régions par exemple par rapport aux départements, quel rôle nouveau des structures régionales fédérales dans le fonctionnement de la FSU ? A cet égard, une proposition de modifications statutaires (ayant un avis favorable du CDFN) sera soumise à la consultation des congrès départementaux.

Quelle place et rôle des retraités dans la FSU mais aussi comment traiter les questions de renouvellement, rajeunissement et féminisation dans la FSU ? Que ces trois éléments soient traités dans un même paragraphe du projet fédéral ne nous semble « opérant » et il nous faut réfléchir séparément à chacune de ces questions.

3. Sans entrer dans le détail de ce point, nous avons tous conscience de l'importance que prennent les questions internationales et le poids des décisions à ce niveau. Le syndicalisme international a un rôle de plus en plus important à jouer mais nous ne pouvons que constater que, pour l'instant, la FSU est bloquée par le rejet de ses

demandes d'adhésion à la CES et à la CSI en raison du refus d'autres organisations syndicales françaises (FO, CFDT, UNSA).

Enfin, comme déjà évoqué dans le thème 4, une autre **proposition de modification statutaire**, déposée par Unité & Action, sera soumise à la consultation des congrès départementaux. Ne remettant nullement en cause la règle des 70% pour la construction de synthèse autour de textes, elle tente de rendre plus efficiente toute prise de décision, suite aux accords de Bercy sur le dialogue social, dans le cas d'une question binaire (pour ou contre la signature d'un protocole d'accord par exemple), en proposant que « la décision de signature [doive] recueillir un vote favorable supérieur à 50% et un vote « contre » inférieur à 30%. »

**Karine Fuselier et Benoît Hubert,  
pour la tendance Unité & Action 08**



# Résultats des votes FSU 2015



## Résultats nationaux

Vote orientation

Vote activité

	Votants	UA	ÉE	Émanc	URIS	FU	Pour	Contre	Abst
<b>National</b>	<b>21,44%</b>	<b>68,4%</b>	<b>19,14%</b>	<b>3,93%</b>	<b>2,61%</b>	<b>2,31%</b>	<b>74,00%</b>	<b>6,01%</b>	<b>19,99%</b>



## Résultats départementaux et nationaux

Vote orientation

Vote activité

	Votants	UA	ÉE	Émanc	URIS	FU	Pour	Contre	Abst
<b>Ardennes</b>	<b>25,48%</b>	<b>74,03%</b>	<b>15,58%</b>	<b>3,90%</b>	<b>3,90%</b>	<b>2,60%</b>	<b>71,43%</b>	<b>3,90%</b>	<b>24,68%</b>
<b>National</b>	<b>24,91%</b>	<b>73,2%</b>	<b>13,63%</b>	<b>3,94%</b>	<b>3,06%</b>	<b>2,25%</b>	<b>71,26%</b>	<b>6,38%</b>	<b>22,36%</b>



## Résultats départementaux et nationaux

Vote orientation

Vote activité

	Votants	UA	ÉE	Émanc	URIS	FU	Pour	Contre	Abst
<b>Ardennes</b>	<b>28,4%</b>	<b>100%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>100%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
<b>National</b>	<b>27,71%</b>	<b>89,51%</b>	<b>5,66%</b>	<b>1,03%</b>	<b>0,76%</b>	<b>0,69%</b>	<b>88,88%</b>	<b>1,09%</b>	<b>10,03%</b>



## Résultats départementaux et nationaux

Vote orientation

Vote activité

	Votants	UA	ÉE	Émanc	URIS	FU	Pour	Contre	Abst
<b>Ardennes</b>	<b>36,81%</b>	<b>5,1%</b>	<b>86,44%</b>	<b>8,5%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>50,85%</b>	<b>6,8%</b>	<b>32,20%</b>
<b>National</b>	<b>27,7%</b>	<b>61,5%</b>	<b>29,13%</b>	<b>4,17%</b>	<b>1,47%</b>	<b>1,25%</b>	<b>70,28%</b>	<b>6,38%</b>	<b>18,6%</b>

# Contribution au thème 1 «Éducation»

**Pour assurer la réussite de tous les jeunes : transformons vraiment l'École et améliorons enfin nos conditions de travail !**

Après cinq ans de reculs lourds de conséquences pour l'école et ses personnels, la refondation affichait l'ambition de donner un nouveau souffle à l'école. Beaucoup était à reconstruire après la suppression de 80 000 de postes, de la formation initiale, de moyens pour l'aide aux élèves en difficulté, ou encore avec le passage à la semaine de 4 jours et la "libéralisation" de la carte scolaire. S'ajoutaient à cela un mépris des enseignants affiché sans complexe et un rapport à la hiérarchie dégradé par les contrôles permanents et l'absence de reconnaissance professionnelle.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École a décliné des principes plutôt positifs : priorité à l'école primaire avec reconnaissance de la maternelle comme une école à part entière et par les dispositifs spécifiques de scolarisation des moins de trois ans, plus de maîtres que de classes, réécriture du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, élévation du niveau de qualification et du niveau général de tous les élèves, lutte contre les inégalités scolaires, reconstruction de la formation initiale... Les principes posés par la loi pouvaient faire espérer un projet éducatif ayant pour objectif une véritable démocratisation, un accès aux savoirs assis sur une formation de haut niveau pour tous. Trois ans après, à l'épreuve de la mise en œuvre, force est de constater que le compte n'y est pas. Au fil du temps de ce quinquennat, l'absence de volonté de rompre nettement avec les politiques antérieures et de porter plus loin les mesures pour assurer vraiment la réussite de tous les jeunes ont vite conduit à des réformes contestées

par les personnels. Bien que l'Éducation soit un secteur prioritaire, l'investissement budgétaire pour permettre la transformation du système éducatif et l'amélioration des conditions de travail des enseignants n'est pas non plus suffisant tant les besoins sont importants. Les nombres d'élèves par classe ne baissent pas, les moyens pour répondre à la difficulté scolaire et aux situations de handicap ne sont pas suffisants. La formation continue levier indispensable pour transformer l'école reste à quai. Avec seulement 35 200 postes réalisés à ce jour, l'objectif des 60 000 postes, lui-même insuffisant au regard des besoins, risque de ne pas être atteint.

La refondation a surtout tout d'abord trébuché sur la réforme des rythmes scolaires, imposée sans les enseignants et peu financée. Mal vécue, perdant son sens, elle a conduit à une dégradation des conditions de travail. La formation des maîtres a été un deuxième rendez-vous manqué. Enfin l'articulation école-collège (cycle 3, conseil école-collège) n'a pas été pensée dans ses objectifs et modalités, et sa mise en œuvre occulte les exigences en terme de temps libéré et de frais de déplacement. La réforme du collège, très largement rejetée par la profession, tourne le dos aux principes mêmes de la refondation en voulant enfermer le collège dans un continuum école/collège et le coupant du lycée sur lequel, par ailleurs, la loi a fait l'impasse.

Et le droit au retour en formation initiale pour les jeunes sortis sans diplôme, en l'absence de financement, augure mal de sa concrétisation.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, le changement de politiques attendu depuis 2009 n'a pas eu lieu. L'autonomie des établis-

sements de (acceptation Loi LRU et ESR 2013) ne s'est pas accompagnée du transfert des ressources correspondant, plongeant les établissements les uns après les autres dans une austérité qui les a conduits à geler les postes proposés sous plafond d'État et à dégrader les conditions d'études ainsi que les conditions de travail de l'ensemble des personnels. Les financements de la recherche sur projet et les PIA ont fait exploser la précarité et les inégalités entre établissements.

Permettre la réussite de tous les élèves et construire une école plus juste et plus inclusive appelle des réponses d'une toute autre ambition. La FSU doit porter avec encore plus de force son projet éducatif et ses propositions : scolarité portée à 18 ans en pensant le cursus scolaire dans son ensemble, pré recrutements pour faire face à la crise du recrutement qui perdure dans certaines académies et certaines disciplines, remise à plat de la formation initiale, développement d'une formation continue de haut niveau, amélioration des conditions de travail des enseignants et transformation de leur métier avec plus de temps et de confiance, revalorisation salariale des personnels, mise en œuvre concrète de la priorité au primaire, nécessité de réformes du collège et du lycée s'appuyant sur la cohérence du second degré et garantissant la nécessaire mixité sociale et scolaire des établissements, un enseignement supérieur réellement démocratisé...

Ces objectifs nécessitent un budget d'une ampleur pour que les enseignants aient les moyens de bien faire leur travail.

**Roland Hubert (SNES), Sébastien Sühr (SNUIPP), Benoît Hubert (SNEP) et Jérôme Dammerey (SNUEP)**



# Réforme du collège : c'est toujours NON !



Malgré 3 journées de grève nationales très suivies dans les collèges, une grande manifestation nationale et de multiples actions dans les établissements notamment à l'occasion des journées de formation, la Ministre persiste dans sa volonté de mettre en œuvre la réforme du collège à la rentrée 2016. De ce fait, elle maintient une situation de blocage qui l'oppose à la majorité des personnels.

Les nombreuses remontées des bilans des journées de « formation à la réforme » qui ont été organisées dans les académies montrent clairement que le refus de cette réforme reste profondément ancré chez les personnels, que les réponses à leurs questions concernant la mise en œuvre concrète sont floues, imprécises ou dilatoires.

Dans le même temps le ministère ouvre des discussions sur « le bilan des réformes du lycée », tout en annonçant qu'elles ne pourraient déboucher que sur d'éventuels ajustements techniques à la marge. Ces réformes ont été conçues selon les mêmes principes que la réforme « collège2016 ». Sans doute est-ce la raison principale pour laquelle le ministère refuse, de fait, d'en faire un bilan sincère et de discuter de modifications profondes, pourtant nécessaires, dans l'organisation du lycée !

L'intersyndicale réaffirme sa détermination à obtenir l'abrogation de la réforme et l'ouverture de discussions pour le collège sur d'autres bases. Elle appelle les personnels à amplifier la mobilisation :

- en continuant à s'opposer localement aux formations à la réforme en décidant collectivement de la forme de cette opposition ;
- en poursuivant les modalités d'action : refus de toute anticipation de la mise en œuvre de la réforme sous quelque forme que ce soit, motions, lettres aux parents, adresses aux élu-e-s, distribution de la carte pétition au Président de la République...
- en faisant, à partir de la réalité des DGH 2015, la vérité dans les établissements sur les DGH 2016 en préparation qui découlent de la réforme afin de défendre les postes, les conditions de travail des personnels et des élèves et de préparer les interventions sur les évolutions de cette dotation que la réforme impliquerait.

**L'intersyndicale (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSOPEP-FO, CGT, CGT enseignement privé, SNALC, SNCL, SIES, CFE-CGC, SUNDEP-Solidaires et SUD), pour monter d'un cran dans la mobilisation, appelle à la construction d'une grève nationale majoritaire le mardi 26 janvier 2016.**



*Avec la FSU,  
pour le Service Public !*



**COMPLEMENTS**  
**D'INFORMATIONS SUR**  
**LES SITES SUIVANTS:**

Site de la FSU 08  
[www.sd08.fsu.fr](http://www.sd08.fsu.fr)



Site du SNUIPP  
[www.snu08.free.fr](http://www.snu08.free.fr)



Site du SNES  
[www.reims.snes.edu](http://www.reims.snes.edu)



Site du SNEP  
[www.snepfsu-reims.net](http://www.snepfsu-reims.net)



Site du SNETAP  
[www.snetap-fsu.fr](http://www.snetap-fsu.fr)



Site du SNU Pôle Emploi  
<http://snu-pole-emploi-fsu-champagne-ardenne.blog4ever.com>



**AU CRÉDIT MUTUEL,  
MON ASSOCIATION EST  
ÉGALEMENT ASSURÉE.  
ET ÇÀ, ÇA CHANGE TOUT !**

**N° Indigo 0 820 047 047**  
0,12€ TTC/MN

**Crédit Mutuel**  
**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, SA coopérative de crédit à capital variable  
4, Place Richebé 59000 Lille - RCS Lille 320 342 264

Si vous désirez nous contacter et/ou  
participer à l'animation de la vie syndicale  
départementale, écrivez :

- Par mail à [fsu08@fsu.fr](mailto:fsu08@fsu.fr)
- Par courrier au  
48 Rue Victor Hugo  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Vous pouvez également nous joindre par téléphone  
au 03 24 37 65 74 / 03 24 57 30 39 ( de préférence le  
mercredi après-midi)